

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mars 2021

Date de la convocation : 09/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA.

Absents suppléés : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Nadège NIVON, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

OBJET : **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce** : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Rapporteur : Fabien KRAEHN

NOTE DE SYNTHÈSE

En date du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a délibéré favorablement sur la mise en place de l'aide directe régionale aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Pour mémoire, ces aides financent la rénovation de la vitrine (accessibilité PMR, façades, éclairage, enseigne, aménagement intérieur...), les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau...), les investissements d'économie d'énergies (isolation éclairage, chauffage...), les investissements matériels (constituant un point de vente) pour les non sédentaires.

Il est rappelé que seules les entreprises installées dans les pôles majeurs, secondaires et de proximité, et respectant le règlement des aides directes sont éligibles et que la subvention de Vienne Condrieu Agglomération est conditionnée par un engagement de la commune pour le même montant.

Le soutien de Vienne Condrieu Agglomération et de la commune, de 15% chacun, s'ajoute au taux régional de 20%. Il est précisé que le plafond des dépenses éligibles validé par l'agglomération et les communes est de 20 000 € HT, alors que le plafond pour le financement de la part Région est de 50 000 € HT. Les montants de subvention indiqués sont calculés sur la base des devis transmis avant travaux. Ces montants pourront évoluer selon les factures transmises par les entreprises mais ne dépasseront pas les sommes indiquées ci-dessous.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les entreprises suivantes :

- Chez Samette (Vienne)
 - o Activité principale : restaurant traditionnel
 - o Travaux de rénovation : Mises aux normes PMR, maîtrise de l'énergie, enseigne, façade
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- La Condriote (Condrieu)
 - o Activité principale : boulangerie
 - o Travaux de rénovation : Façade, enseigne, aménagement intérieur
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Nalaia (Condrieu)
 - o Activité principale : Prêt à porter
 - o Travaux de rénovation : Façade, enseigne, aménagement intérieur
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 1 502 €

- La Rose (Vienne)
 - o Activité principale : Boulangerie
 - o Travaux de rénovation : Façade, enseigne, maîtrise de l'énergie, aménagement, électricité
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Pitaya (Vienne)
 - o Activité principale : restauration rapide
 - o Travaux de rénovation : Façade, enseigne, aménagement intérieur
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Numerik's Access (Vienne)
 - o Activité principale : vente de matériel informatique, réparation
 - o Travaux de rénovation : Façade, enseigne, aménagement intérieur, vitrine
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 1 862.50 €

- Numerik's Save (Vienne)
 - o Activité principale : vente de matériel téléphonie, réparation téléphonie
 - o Travaux de rénovation : Façade, enseigne, aménagement intérieur, vitrine
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 2 994 €

- Taxi Pizza (Vienne)
 - o Activité principale : Pizzeria
 - o Travaux de rénovation : Enseigne, aménagement intérieur
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 2 008 €

- Plateau du Mezze (Vienne)
 - o Activité principale : restaurant libanais
 - o Travaux de rénovation : maîtrise de l'énergie, façade, enseigne, vitrine, sécurité
 - o Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €

- Roux Chaussures (Vienne)
 - o Activité principale : vente au détail de chaussures et accessoires
 - o Travaux de rénovation : maîtrise de l'énergie, aménagement, sécurité

- Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 3 000 €
- Boulangerie L'annexe (Villette de Vienne)
 - Activité principale : vente de détail boulangerie et services
 - Travaux de rénovation : maîtrise de l'énergie, aménagement, sécurité
 - Aide directe sollicitée Vienne Condrieu Agglomération : 1 568.50€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internalisation, adopté par délibération N° 1511 du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 16 décembre 2016,

VU la délibération n°768 de la Commission permanente du 29 juin 2017 sur l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente,

VU les délibérations du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 27 juin et du 25 septembre 2018,

VU la commission économie du 4 mars 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

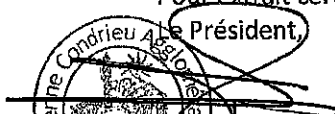
Entreprises	Subvention Vienne Condrieu Agglomération	Subvention Commune	Subvention globale (Agglo / Commune / Région)
Chez Samette	3 000 €	3 000 €	13 280 €
La condriote	3 000 €	3 000 €	10 803 €
Nalaïa	1 502 €	1 502 €	5 007 €
La Rose	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Pitaya	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Numerik's Access	1 862.50 €	1 862.50 €	6 208 €
Numerik's Save	2 994 €	2 994 €	9 980 €
Taxi Pizza	2 008 €	2 008 €	6 693.22 €
Plateau du Mezze	3 000 €	3 000 €	16 000 €
Roux Chaussures	3 000 €	3 000 €	12 526.23€
Boulangerie l'annexe	1 568.50 €	1 568.50 €	5 228 €

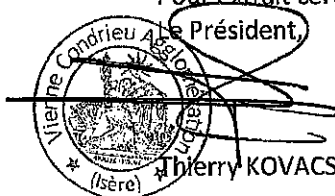
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 18 mars 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat